

Oasis 3 : la Ville tente la cassation

► La Ville de Vesoul a décidé de se pourvoir en cassation. « Nous avons déposé notre mémoire complémentaire mi-avril après avoir étudié les différents paramètres avec notre avocat », confirme Marie-Dominique Aubry, adjointe en charge du développement commercial. « Il n'était pas question d'engager des frais si aucun espoir n'était permis, c'est d'ailleurs la raison pour laquelle nous avons demandé un délai. Je ne suis pas farouchement opposée au projet. Je répète qu'à mon sens, il est surdimensionné et trop flou. » On ne sait pas en revanche le coût de la procédure réputée onéreuse.

► En attendant, quatre permis de construire ont déjà été déposés en mairie de Pusey pour Oasis 3. Ils concernent la zone de l'activité « commerces ». Deux autres devraient bientôt suivre pour l'hôtel et l'activité artisanale.